

GUIDE DE TRI

✘ DÉCHETS TOXIQUES

La collecte des déchets toxiques de juillet aura lieu le 23 juillet.



Deux possibilités :

- **Dépôt à la déchèterie du SIVaTRU** (voir l'encart ci-dessous),
- **Dépôt au véhicule stationné devant la mairie de 9h à 13h** ; voir calendrier ci-contre. Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Liste des déchets toxiques sur www.sivatru.fr

■ OBJETS ENCOMBRANTS



Meubles, matelas, ferrailles, gros morceaux de polystyrène,...

Deux possibilités :

- **Dépôt à la déchèterie du SIVaTRU** (voir l'encart ci-dessous),
- **Collecte en porte-à-porte, tous les deux mois, le 4^e vendredi.**
Limite fixée à 1 m³ par foyer et par collecte, 60 kg et 2 m de long par objet.

⚠ LES INTERDITS de la collecte en porte-à-porte

- Déchets automobiles, déchets d'amiante et de construction (gravats, plâtre, ...), déchets toxiques.
- Déchets professionnels,
- **Appareils électriques et électroniques (DEEE) : ils doivent être rapportés en magasin lors de l'achat d'un nouvel appareil du même type, ou être déposés en déchèterie.**



DÉPÔT À LA DÉCHÈTERIE DU SIVaTRU

Ecopôle Seine Aval, Chemin des Moines, 78510 Triel-sur-Seine

L'accès à la déchèterie intercommunale du SIVaTRU est réservé aux particuliers. Une **carte d'accès permanente** vous est délivrée lors de votre première venue à la déchèterie, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Pour vos visites ultérieures, vous devez vous munir de votre carte d'accès et d'une pièce d'identité.

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi 13h30 à 17h30
 Mercredi et Vendredi 9h à 12h et 13h30 à 17h30
 Samedi 9h à 17h
 Dimanche 9h à 13h

Fermée les jours fériés.



L'accès est interdit aux véhicules de type camion plateau



Calendrier de collecte janvier à juin 2016



Ville de Villennes-sur-Seine

Collectes maintenues les jours fériés

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V 1	L 1 ●	M 1 ▲	V 1	D 1	M 1
S 2	M 2 ▲	M 2	S 2	L 2 ●	J 2 ●
D 3	J 3	J 3 ●	D 3	M 3	V 3
L 4 ●	M 4 ●	V 4	L 4 ●	M 4	S 4
M 5 ▲	V 5	S 5	M 5	J 5 ●	D 5
M 6	S 6	D 6	M 6	V 6	L 6 ●
J 7 ●	D 7	L 7 ●	J 7 ●	S 7	M 7 ▲
V 8	L 8 ●	M 8	V 8	D 8	M 8
S 9	M 9	M 9	S 9	L 9 ●	J 9 ●
D 10	M 10	J 10 ●	D 10	M 10 ▲	V 10
L 11 ●	J 11 ●	V 11	L 11 ●	M 11	S 11
M 12	V 12	S 12	M 12 ▲	J 12 ●	D 12
M 13	S 13	D 13	M 13	V 13	L 13 ●
J 14 ●	D 14	L 14 ●	J 14 ●	S 14	M 14
V 15	L 15 ●	M 15 ▲	V 15	D 15	M 15
S 16 ✘	M 16 ▲	M 16	S 16	L 16 ●	J 16 ●
D 17	M 17	J 17 ●	D 17	M 17	V 17
L 18 ●	J 18 ●	V 18	L 18 ●	M 18	S 18
M 19 ▲	V 19	S 19 ✘	M 19	J 19 ●	D 19
M 20	S 20	D 20	M 20	V 20	L 20 ●
J 21 ●	D 21	L 21 ●	J 21 ●	S 21 ✘	M 21 ▲
V 22 ■	L 22 ●	M 22	V 22	D 22	M 22
S 23	M 23	M 23	S 23	L 23 ●	J 23 ●
D 24	M 24	J 24 ●	D 24	M 24 ▲	V 24
L 25 ●	J 25 ●	V 25 ■	L 25 ●	M 25	S 25
M 26	V 26	S 26	M 26 ▲	J 26 ●	D 26
M 27	S 27	D 27	M 27	V 27 ■	L 27 ●
J 28 ●	D 28	L 28 ●	J 28 ●	S 28	M 28
V 29	L 29 ●	M 29 ▲	V 29	D 29	M 29
S 30		M 30	S 30	L 30 ●	J 30 ●
D 31		J 31 ●		M 31	

- Collecte des ordures ménagères
- ▲ Collecte du tri sélectif
- Collecte des encombrants
- ✘ Apport des déchets toxiques au véhicule de collecte stationné devant la mairie

SORTIE DES BACS ET DES ENCOMBRANTS

la veille au soir de la collecte **uniquement.**

www.sivatru.fr
01 34 01 24 10

Imprimé sur papier recyclé



ECO EMBALLAGES



Calendrier de collecte 2016 juillet à décembre



Ville de
Villennes-sur-Seine

Collectes
maintenues les
jours fériés

La collecte des déchets toxiques de
juillet aura lieu le 23 juillet.

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
V 1	L 1 ●	J 1 ●	S 1	M 1	J 1 ●
S 2	M 2 ▲	V 2	D 2	M 2	V 2
D 3	M 3	S 3	L 3 ●	J 3 ●	S 3
L 4 ●	J 4 ●	D 4	M 4	V 4	D 4
M 5 ▲	V 5	L 5 ●	M 5	S 5	L 5 ●
M 6	S 6	M 6	J 6 ●	D 6	M 6 ▲
J 7 ●	D 7	M 7	V 7	L 7 ●	M 7
V 8	L 8 ●	J 8 ●	S 8	M 8 ▲	J 8 ●
S 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9
D 10	M 10	S 10	L 10 ●	J 10 ●	S 10
L 11 ●	J 11 ●	D 11	M 11 ▲	V 11	D 11
M 12	V 12	L 12 ●	M 12	S 12	L 12 ●
M 13	S 13	M 13 ▲	J 13 ●	D 13	M 13
J 14 ●	D 14	M 14	V 14	L 14 ●	M 14
V 15	L 15 ●	J 15 ●	S 15	M 15	J 15 ●
S 16	M 16 ▲	V 16	D 16	M 16	V 16
D 17	M 17	S 17 ✘	L 17 ●	J 17 ●	S 17
L 18 ●	J 18 ●	D 18	M 18	V 18	D 18
M 19 ▲	V 19	L 19 ●	M 19	S 19 ✘	L 19 ●
M 20	S 20	M 20	J 20 ●	D 20	M 20 ▲
J 21 ●	D 21	M 21	V 21	L 21 ●	M 21
V 22 ■	L 22 ●	J 22 ●	S 22	M 22 ▲	J 22 ●
S 23 ✘	M 23	V 23 ■	D 23	M 23	V 23
D 24	M 24	S 24	L 24 ●	J 24 ●	S 24
L 25 ●	J 25 ●	D 25	M 25 ▲	V 25 ■	D 25
M 26	V 26	L 26 ●	M 26	S 26	L 26 ●
M 27	S 27	M 27 ▲	J 27 ●	D 27	M 27
J 28 ●	D 28	M 28	V 28	L 28 ●	M 28
V 29	L 29 ●	J 29 ●	S 29	M 29	J 29 ●
S 30	M 30 ▲	V 30	D 30	M 30	V 30
D 31	M 31	L 31 ●	L 31 ●		S 31

- Collecte des ordures ménagères
- ▲ Collecte du tri sélectif
- Collecte des encombrants
- ✘ Apport des déchets toxiques au véhicule de collecte stationné devant la mairie

SORTIE DES BACS ET DES ENCOMBRANTS

la veille au soir de la
collecte **uniquement.**

www.sivatru.fr
01 34 01 24 10

Imprimé sur papier recyclé



ECO
EMBALLAGES

GUIDE DE TRI

ORDURES MÉNAGÈRES

À présenter à la collecte
dans votre bac à ordures ménagères.



⚠ DÉCHETS TOXIQUES INTERDITS

DÉCHETS VÉGÉTAUX



Trois possibilités :

- **Le compostage domestique**, en tas ou dans un composteur individuel.
- **L'apport à la déchèterie du SIVaTRU**, voir les modalités au dos.
- En dernier recours, **les présenter à la collecte d'ordures ménagères** dans la limite de 3 sacs de 100 L remplis aux $\frac{3}{4}$ ou, pour les branchages, en fagot d'1,50 m de long et de 15 kg maximum.
Ne pas déposer de terre ni de pierre dans les sacs.

▲ TRI SÉLECTIF



Tous les papiers, cartons,
briques alimentaires, canettes,
boîtes de conserve,
bouteilles et flacons en plastique

- **A jeter en vrac, surtout pas en sac**
- **Ne pas imbriquer vos emballages les uns dans les autres**
- **Ces déchets ne doivent pas être trop sales ni contenir de restes**

⚠ LES INTERDITS

Polystyrènes, serviettes et mouchoirs en papier,
essuie-tout, plastiques autres que bouteilles
et flacons,... A jeter avec les ordures ménagères.



Bouteilles, bocaux et pots en verre
(sans couvercle ni bouchon)



⚠ LES INTERDITS

Miroirs, vitres cassées, ampoules, vaisselle, céramiques.
Leur présence empêche tout recyclage du verre collecté.
A jeter avec les ordures ménagères.

